

Conseil académique du 02 juillet 2019

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-4 et L 712-6-1,

Vu les statuts de l'université de La Réunion ;

Vu l'avis du Comité technique d'établissement exceptionnel dans sa séance du 27 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil des directeurs de composante en formation restreinte dans sa séance du 25 juin 2019 ;

Considérant que le complément campagne emploi 2019 (moyens ORE) sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration le 04 juillet 2019.

Suite à la présentation et aux débats, les membres du conseil académique rendent un avis favorable sur le **complément campagne emploi 2019 (moyens ORE)**.

Le tableau récapitulatif est **annexé**.

Résultat des votes à main levée :

Nombre de présents ou représentés au moment du vote : 50

Nombre de voix Oui : 42

Nombre de voix Non : 02

Nombre de voix Abstention : 06

Fait à Saint-Denis le 02 OCT. 2019

Le Président du Conseil académique

Professeur Gilles LAJOIE

